



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pologne

Question écrite n° 61229

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot demande à M le ministre de l'économie et des finances, de lui préciser l'état actuel des crédits français à la Pologne, garantis par la COFACE qui s'élèveraient à 2,9 milliards de francs sur trois ans. Il lui demande de lui préciser ces informations.

Texte de la réponse

Reponse. - Après une longue période de contraction (fin 1981 à mi-1989), les relations économiques entre la France et la Pologne se sont à nouveau développées, lentement d'abord puis franchement depuis 1991. A des degrés divers, ce sont tous les aspects de ces relations - échanges commerciaux, investissements, accords financiers - qui sont touchés par cette embellie. L'annonce de la mise en place d'une certaine forme d'aide financière en octobre 1989 (une enveloppe de crédits français à la Pologne, garantis par la COFACE, d'un montant de 2,9 milliards de francs sur trois ans a été le signal officiel de cette relance. La consommation de ces crédits a été régulière, de l'ordre d'un tiers tous les ans, quelques nouveaux contrats devant voir le jour d'ici la fin de l'année. Les entreprises françaises ont réalisé, dans leur ensemble, que le marché polonais, s'il est d'un abord difficile, est un marché rémunérateur car c'est le plus grand à l'Est hors communauté des États indépendants (CEI) et que ses besoins sont immenses. En conséquence, celles-ci accompagnent la transition de l'économie polonaise vers une économie de marché, en se plaçant sur des secteurs considérés comme prioritaires par le gouvernement polonais, à savoir notamment, la restructuration du secteur financier, du secteur énergétique, des télécommunications, de l'aménagement urbain. Ainsi, nos ventes à la Pologne, en chute de 1982 à 1986, et en croissance lente depuis, ont repris en 1991 avec une augmentation de 91,5 p 100 par rapport à 1990, ce bond paraissant se confirmer en 1992 (exportations françaises sur la Pologne entre janvier et mai 1992 : + 7,7 p 100). Les exportations françaises en Pologne ont représenté un total de 4,2 milliards de francs en 1991 et les importations, un montant de 3,350 milliards de francs, ce qui nous place au 3^e rang des fournisseurs occidentaux de la Pologne, après l'Allemagne et l'Italie. En 1991, notre part de marché à l'export a cru, passant de 5,1 p 100 en 1990 à 5,8 p 100. Outre les échanges commerciaux, la France était, à la fin de 1991, le deuxième investisseur occidental en Pologne, avec 65,4 millions de dollars investis, derrière l'Allemagne (152,6 milliards de dollars), et devant les États-Unis (53,2 milliards de dollars). En 1992, si tout se poursuit comme en ce début d'année, et malgré les obstacles que représentent, pour nos exportateurs, les changements constants dans le paysage politique et économique de ce pays, nos exportations, favorisées par nos implantations commerciales et industrielles, devraient dépasser 4 milliards et demi de francs.

Données clés

Auteur : [Mme Bachelot-Narquin Roselyne](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61229

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 août 1992, page 3896